

Entreprises: le droit au divorce

PENCHÉES DEPUIS UN quart de siècle sur le droit de la famille, les Chambres fédérales mettent fin à l'examen du nouveau droit du divorce. Côté Code des obligations, le législateur a instauré un timide contrôle a posteriori des plus importantes unions d'entreprises.

Mais il est temps de penser aussi à leurs désunions possibles. Car les entreprises ressemblent à des affaires de famille, avec leur histoire faite de constitutions-naissances, de développements-croissance, de rapprochements-fiancailles, de fusions-mariages et, aussi de scissions-divorces. Pour ne rien dire des promesses rompues avant la mise en commun des biens sociaux.

Certes, l'actualité reste plutôt faite d'accords, de collaborations et de regroupements, d'absorptions et de combinaisons. Et comme le seuil permettant des économies d'échelle s'éloigne au fur et à mesure qu'on s'en approche, le processus de concentration a toutes les chances de se poursuivre indéfiniment.

N'empêche. On verra des entreprises qui renoncent au dernier moment à une fusion pourtant annoncée. Et l'on peut parier que la vogue actuelle des mégafusions conduira, à grands frais, à la constitution de groupes trop grands pour être viables comme tels. Bientôt, une fois mises en place les nouvelles

structures et oubliées les victimes de la rationalisation, on redécouvrira les charmes de la diversification, de l'autonomie au moins partielle, des unités-à-taille-humaine, etc. Ce ne sera plus « *small is beautiful* », mais, plus raisonnablement, « *too big is too stiff* » ou tout simplement: les géants coûtent trop cher – et pas seulement en termes financiers bien sûr.

Elles resteront certes exceptionnelles, les « défusions » avouées, qui ressembleront aux « investissements échoués » chers aux électriciens qui n'ont pas fini de (faire) payer le prix de l'ère nucléaire. Mais le légis-

Une fois oubliées les victimes de la rationalisation, on redécouvrira les charmes des unités-à-taille-humaine

lateur, souvent en retard sur la réalité des affaires, serait bien inspiré d'y penser dès aujourd'hui. Après avoir accouché, en plusieurs fois, d'une surveillance-

ce-alibi des fusions, les Chambres devraient se mettre sans délai à l'étude des divorces d'entreprises.

Un avant-projet de Loi fédérale sur la fusion, la scission et la transformation de sujets est en consultation jusqu'à fin mai, conformément au programme de législation 1995-99. Par-delà les questions de formes juridiques, l'enjeu n'est autre que celui d'un nouveau chapitre du droit de la concurrence à l'helvétique, en vue du prochain coup de balancier structurel. Un texte trop important pour l'abandonner aux spécialistes, et surtout, digne d'attirer l'attention de la gauche syndicale. YJ

Quel pouvoir constitutionnel pour les juges?

La réforme des droits populaires monopolise le débat sur le projet de nouvelle Constitution. C'est dommage car l'autre innovation, le contrôle de la constitutionnalité des lois, mérite une attention égale; elle touche le cœur même de notre conception de la démocratie.

POUR L'ESSENTIEL LE projet de réforme de la Constitution vise à mettre à jour un texte marqué par l'âge et de présentation chaotique. Sur deux points le Conseil fédéral propose des changements substantiels: les droits populaires et la juridiction constitutionnelle. Ce second dossier, qui n'a guère passionné les foules, vient de susciter un débat animé au Conseil des États.

Contrôle de constitutionnalité

Contrairement à la plupart des pays démocratiques, la Suisse ne possède pas de tribunal constitutionnel. C'est au Parlement de veiller à ce que les lois qu'il adopte respectent la Constitution. Cette lacune résulte de la conception très particulière que nous avons de la souveraineté populaire. L'idée qu'une poignée de juges puisse avoir raison contre le Parlement et le peuple, législateur ultime par le biais du référendum facultatif, n'a jamais rencontré un écho favorable. Par ailleurs, en 1848 comme en 1874, les radicaux majoritaires et centralisateurs craignent que les cantons ne respectent pas suffisamment les droits des citoyens. D'où la compétence attribuée au Tribunal fédéral de contrôler la constitutionnalité des seuls actes cantonaux.

Pourtant le risque existe que les députés fédéraux prennent la liberté d'interpréter à leur convenance la charte fondamentale (voir encadré). Voilà pourquoi le Conseil fédéral propose d'introduire un contrôle de constitutionnalité des lois fédérales. Mais qu'on se rassure, la réforme reste très prudente. Les juges ne pourront intervenir qu'à l'occasion d'un cas d'appli-

cation concret et non pas préventivement au moment de l'édiction de la loi, comme c'est le cas aux États-Unis et en Allemagne. Et la loi fautive ne sera pas annulée automatiquement.

Le récent débat au Conseil national a révélé une farouche résistance des sénateurs conservateurs. Leur chef de file, le démocrate-chrétien appenzellois Carlo Schmid, a mené l'assaut en deux temps. Fondamentalement, a-t-il argumenté, le contrôle de constitutionnalité des lois est incompatible avec la démocratie directe: le souverain ne peut se plier à la volonté d'un tribunal. Si la Constitution laisse une marge d'interprétation, c'est au pouvoir politique de trancher, pas aux juristes.

Ce débat n'est pas nouveau: il avait enflammé les esprits au sein de la commission Furgler (1973-1977), opposant Latins et Alémaniques. Primat de la politique pour les premiers, exigences de l'État de droit pour les seconds.

Aujourd'hui, l'importance prise par le droit international nous paraît justifier un contrôle de constitutionnalité. Les juges de Mon-Repos peuvent être amenés à vérifier la conformité des lois fédérales à la Convention européenne des droits de l'homme. Peut-on dès lors persister à refuser une telle vérification? Et si nous voulons éviter que les juges s'arrogent des pouvoirs politiques trop importants, il suffit de préciser le sens de la Constitution. Ainsi la décision de la Cour constitutionnelle allemande, considérant le droit à l'avortement comme contraire au droit à la vie, ne peut que heurter notre sens démocratique. Si un tel cas se présentait en Suisse, il faudrait sans tarder compléter la Constitution dans le sens voulu par la majorité populaire. *jd*

Bras de fer entre les consommatrices et le Parlement

EN 1982, le peuple et les cantons acceptent une initiative populaire des organisations de consommatrices sur la surveillance des prix. Le Parlement adopte alors une loi d'application qui exclut de cette surveillance les taux d'intérêt et les prix administrés. À l'évidence, l'interprétation du législateur n'est pas conforme à l'intention des initiants. Aussi ces derniers lancent une nouvelle initiative plus explicite. Face à cette pression, le Parlement cède. La loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 1991, onze ans après l'acceptation par le peuple du mandat constitutionnel.

Délit de grande gueule... et de générosité mal contrôlée

L'an passé, Jean-Noël Rey était le vainqueur prestigieux de l'impossible assainissement de La Poste. Il est devenu le lépreux que l'on écarte par crainte d'une contagion scandaleuse. Essayons, sans passion, de comprendre la logique de ces excès.

LE PSYCHODRAME DÉBUTE par le hold-up de la Sihlpost à Zürich. La presse populiste s'en prend au grand patron. Elle découvre alors un Rey grande gueule, sûr de lui, qui n'accepte pas d'être rendu responsable des agissements d'une poignée de gangsters. La presse zurichoise, toute gonflée de sa toute-puissance politique, ne supporte pas l'attitude d'une autre toute-puissance, celle du patron de La Poste. Elle attend Rey au coin du bois. La campagne qui vient de le faire tomber n'est pas le résultat d'une manipulation orchestrée par les banques ou par l'entourage du conseiller fédéral socialiste Leuenberger. C'est un choc entre des egos surdéveloppés. Mais constatons que la presse n'a connu aucune entrave susceptible de freiner son ardeur. Car Rey n'avait d'allié ni dans le monde économique ni dans sa famille politique.

De vieux traumatismes

Il faut retourner quinze ans en arrière pour comprendre le « non amour » entre le patron de La Poste et une large aile socialiste. Jean-Noël Rey a été un

acteur-clé dans l'éviction de Liliane Uchtenhagen et l'élection d'Otto Stich. Les Zurichois et les féministes n'ont pas oublié. Et l'étonnant redressement de La Poste n'a pas arrangé les choses. Dopé par son succès, Jean-Noël Rey n'a plus senti les limites de sa puissance. Non seulement, il a réglé tous les problèmes avec la rapidité et la détermination qui ont fait sa force, au risque de s'aliéner les syndicats, mais il a donné libre cours à sa proverbiale générosité et à sa fidélité pour en faire profiter son clan. En toute légalité d'ailleurs. Le clientélisme politique est la règle à Berne, comme partout ailleurs. Mais sa version revisitée par le patron de La Poste a déplu, à gauche comme à droite. Ainsi dans l'affaire Haymoz. Jean-Noël Rey a favorisé l'éviction rapide d'un camarade suspecté d'indélicatesse en donnant son feu vert à une indemnisation généreuse. L'affaire aurait passé sans une vague dans l'économie privée. 277 000 francs n'est qu'un montant modeste pour la sauvegarde d'une entreprise! Mais le geste cadrait mal avec l'éthique fédérale.

Abattre le sauveteur de La Poste pour 277 000 francs accordés dans le strict

respect des procédures: c'est faire peu de cas du principe de la proportionnalité. Mais c'est là que le « non amour » des socialistes a joué pleinement son rôle. Au lieu de régler ce cas bagatelle par un tête à tête franc et confraternel, le Zurichois Leuenberger, incommodé par la suffisance de son camarade valaisan mal aimé, a joué, par écrit, la froide procédure du ministre de tutelle. Les photocopieuses ont pu fonctionner. La presse populiste n'allait pas manquer cette aubaine, et faire ressortir, avec l'efficacité d'enquêteur qu'il faut lui reconnaître, le style particulier de la gestion Rey.

Changement de planète

L'affaire Rey est aussi celle d'un changement de régime. En entrant dans l'ère de la mondialisation déréglementée, l'antique régie des PTT aura éjecté tous ses patrons. Télécom s'est donné des managers plus rompus que les anciens à la concurrence privée. Le patron de La Poste, au contraire, s'est parfaitement adapté à la gestion musclée d'une entreprise efficace. Il a même largement anticipé les événements. Sans attendre le changement officiel de régime, il a révolutionné les structures et les pratiques. Il a su s'affranchir des anciennes contraintes étouffantes du politique. On se souvient des interminables débats parlementaires qui prétendaient décider de la fabrication des croissants dans une cantine de La Poste. Devenu l'unique patron de La Poste, Jean-Noël Rey n'était contrôlé que par un conseil d'administration docile. Il ne s'est pas rendu compte, avec le changement de régime, qu'il devrait partager à l'avenir son pouvoir avec un conseil d'administration choisi hors de sa sphère d'influence.

La plus belle réussite de gestion se termine par une chute brutale. Reste à espérer que la disparition de son patron ne va pas casser la dynamique gagnante de La Poste. Au seul profit de ses concurrents bancaires. *at*

BÉNÉFICES BANCAIRES

La nouvelle UBS et le fisc

Les deux banques SBS et UBS ont annoncé conjointement leurs résultats époustouflants pour 1997. Pas de commentaires particuliers, si ce n'est qu'elles proclament des résultats négatifs (moins 248 millions pour la SBS et moins 472 millions pour l'UBS), compte tenu des provisions nécessaires pour couvrir la fusion: sept milliards entre les deux banques.

Le beurre, l'argent du beurre

C'est la deuxième fois qu'elles publient à la fois de remarquables bénéfices

et des résultats rouges. En effet, il y eut déjà l'amortissement en un coup des crédits à risques.

Cette politique comptable ne lèse pas les actionnaires, ce qui devrait être le cas en bonne logique du fonctionnement d'une SA. Leurs dividendes sont en quelque sorte garantis. En revanche le fisc est touché. Certes il a la faculté de discuter et d'accepter tel ou tel amortissement, mais dans une certaine limite. S'il admet la réduction du bénéfice, il « subventionne » l'opération à ses frais.

La collectivité est moins bien lotie que l'actionnaire. *ag*

La recomposition du Conseil d'État vaudois

Double retournement dans l'élection du nouveau Conseil d'État vaudois: forte majorité à droite et renforcement de la représentation libérale au détriment des socialistes. Dans cette nouvelle donne, la répartition des départements est problématique.

QUELQUES MOIS APRÈS avoir mis en place aux élections communales des majorités de gauche, de manière évidente à Lausanne, mais aussi dans de bonnes villes au profil plutôt bourgeois, les Vaudois installent au Conseil d'État une majorité de centre-droite. Cette distorsion n'est pas une particularité vaudoise. Zurich-canton connaît aussi un gouvernement de centre-droite où ne siègent qu'une écologiste et un socialiste, mais Zurich-ville vient de confirmer et renforcer une municipalité socialiste et verte.

Pourtant ces rapports spécifiques villes-cantons ne doivent pas masquer la singularité du retour à droite vaudois. Pendant quarante ans s'est joué un match entre libéraux voulant récupérer leur deuxième siège et socialistes voulant garantir leurs deux mandats. Que les socialistes se retrouvent à un et les libéraux à deux, c'est un retournement d'importance. On ne saurait dire que les candidats de droite, au second tour, s'imposaient par leur format. La partie fut donc bien jouée d'un côté et mal jouée de l'autre.

Une culture gouvernementale

On peut certes faire la critique de l'exercice. Mais les bons conseils, mieux vaut les donner avant. La gauche, dont on oublie parfois qu'elle ne fut que deux ans majoritaire, a trébuché sur trois obstacles.

Elle n'a pas su convaincre sur le redressement financier. Son champ d'appréciation sur ce sujet était délimité par deux balises: la situation des finances cantonales doit être considérée comme sérieuse; le plan d'assainissement présenté par Finances est d'une brutalité irréaliste dans les délais retenus. D'approbation en désaveu, on n'a plus su quelle était l'autre politique de la gauche majoritaire.

On regrettera aussi que le Conseil d'État de gauche n'ait pas, dans un ou deux domaines de sa compétence, créé une situation irréversible. L'abaissement de la durée du travail, élevée dans l'administration cantonale (42h30), était à sa portée.

Mais surtout le hue et à dia gouvernemental fut destructeur. Un orchestre

n'est pas fait de solistes qui jouent ensemble. Une équipe par définition doit pratiquer un jeu d'équipe. Le peuple, auquel si souvent on aime à se référer, sait cela d'instinct. De surcroît le parti socialiste, en proposant une candidature de combat à l'interne, contre son conseiller d'État sortant qui avait pourtant le mérite d'avoir fait aboutir une réforme scolaire d'importance, a assuré la chute mais pas la relève.

Et après

La situation est moins figée et monocore qu'il ne semble. Les programmes des radicaux et des libéraux ne coïncident pas. L'harmonisation fiscale reste programmée pour 2001: sera-t-elle accélérée et appliquée aux revenus de l'épargne? Les radicaux souhaitent plafonner l'effet du quotient familial, les libéraux s'y refusent. La péréquation des impôts communaux touchera, si elle est appliquée avec vigueur, des fiefs libéraux. Ou bien les radicaux cherchent des compromis à l'intérieur étroit de la majorité centre-droite, et ils risquent d'être prisonniers de qui joue le plus dur, ou bien ils s'appuient sur des majorités d'alternance. La question posée par ces élections est: quel est le sens du trait d'union entre centre et droite?

Dans l'immédiat, le problème de la répartition des départements. La majorité confiera-t-elle aux deux minoritaires des départements lourds, réorganisés selon le modèle Duplo. On pense notamment à «Prévoyance et Santé publique» et «Formation et jeunesse»? Ces départements permettent d'exercer des responsabilités d'importance. En fonction de leur masse budgétaire, ils sont aussi plus exposés que d'autres aux mesures d'économie. Lesquelles? La répartition implique donc autre chose qu'un enregistrement des souhaits de qui veut quoi. La clarté politique exige que le centre-droite assume la charge des départements fortement exposés aux économies; ou s'ils étaient confiés aux conseillers d'État minoritaires, il faudrait préalablement assurer leur marge de manœuvre. Ils ne peuvent être simplement les exécutants d'une «autre politique».

Les choix seront, d'ici un mois, significatifs d'un état d'esprit. *ag*

Après le creux de la vague, les Verts reprennent vie

APRÈS LES ÉLECTIONS fédérales de 1995, on les voyait pratiquement à l'agonie. En effet, les Verts perdaient alors près de la moitié de leurs sièges au Conseil national, essentiellement au profit des socialistes qui avaient habilement intégré à leur programme le gros des revendications écologistes. La chute se confirmait ensuite dans plusieurs cantons.

Dans les exécutifs

Aujourd'hui, la formation verte a clairement remonté la pente, comme en témoignent les récentes élections à Genève, à Zurich et dans le canton de Vaud. De plus, ce parti réussit à placer ses candidats dans les exécutifs malgré le handicap que représente le scrutin majoritaire pour les petits partis. À

quoi tient cette soudaine renaissance?

Bien sûr les alliances nouées ici et là avec la gauche socialiste, voire l'extrême-gauche, se sont révélées arithmétiquement payantes. Mais il y a plus. Les Verts ont réalisé une mue importante, abandonnant progressivement leurs habits protestataires, voire catastrophistes, au profit d'une approche délibérément réformiste. L'évolution de leur position sur l'Europe est à cet égard révélatrice. D'abord farouchement opposés au monstre bureaucratique bruxellois gavé de croissance économique, les Verts ne s'opposent plus à l'intégration européenne, même s'ils déclarent suivre le processus avec un regard critique.

De plus les écologistes ont proposé toute une série de réformes qui reflètent leur volonté de participer et d'in-

fluencer le changement social en cours. On est loin des militants en sabots, nostalgiques d'un passé écologiquement correct. Les premiers, ils lancent l'idée de la flexibilité de l'âge de la retraite et d'une fiscalité basée sur la consommation d'énergie. Ils n'hésitent pas à prôner une politique des étrangers plus libérale et à mettre en question l'efficacité de l'État-providence et de son administration.

Cette approche plus originale et moins coincée des grands thèmes de l'heure tranche avec un certain conservatisme de la gauche traditionnelle, crispée sur les acquis sociaux et peu perméable encore à la nécessité de la modernisation de l'État. Ces propositions comme la qualité indéniabie des magistrats écologistes, à la fois sérieux dans leur travail et innovateurs dans leur gestion, ne peuvent que séduire un électoralat jeune et instruit. Un électoralat qui n'accorde plus grande confiance aux recettes classiques de la droite comme de la gauche. À l'avantage des Verts aussi, le fait que ces derniers n'ont pas à assumer le poids d'une longue histoire et des réflexes induits par les combats anciens. *jd*

VÉRITÉ DES COÛTS

Cachez ces chiffres...

LES PATRONS ONT-ILS peur de la vérité? Eux qui abordent tant de questions par leur seul aspect financier, eux qui ont refusé d'entrer en matière sur une augmentation du montant des allocations familiales dans le canton de Vaud à cause du coût de l'opération, les voilà qui s'offusquent que l'on cherche à chiffrer le coût d'un enfant pour ses parents.

Dans leur service de presse, les patrons vaudois tirent à boulets rouges sur l'étude commandée par l'Office fédéral des assurances sociales *Les Enfants, le temps et l'argent*. Messieurs les patrons, il faut choisir votre camp: si la sacro-sainte transparence et si la vérité des coûts ne font plus partie de vos dix commandements, alors il est temps de dédramatiser votre discours sur les déficits publics et sur le niveau de vos actions qui serait inversement proportionnel aux licenciements que vous réalisez.

Mais si, par contre, vous continuez de contester la nouvelle taxe poids lourds sous prétexte que vos camions couvriraient déjà leurs coûts – études financées par vous à l'appui – alors admettez que l'on investigate aussi pour savoir ce que les parents dépensent –

ou ne gagnent pas – parce qu'ils ont des enfants.

Et c'est un autre débat, ensuite, de savoir s'il faut ou non compenser ces coûts, jusqu'à quelle hauteur et par quel moyen. Et une étude économique n'ôte rien, bien entendu, au fait que personne ne songe au moment de la conception, du moins pour les premiers enfants, aux coûts qu'ils engendreront durant les vingt-cinq années qui suivront.

Les milieux économiques genevois vont encore plus loin dans la mauvaise foi. La Société économique pour le développement de l'économie suisse (SDES) reproche aux auteurs de l'étude, qui chiffrent à 47 milliards de francs les charges annuelles afférentes aux enfants pour les parents, de ne chiffrer les compensations qu'à hauteur de 7,3 milliards de francs. Selon la SDES, il faudrait ajouter à ce chiffre les coûts de l'enseignement, de la formation et des infrastructures dont bénéficient les enfants. Drôle de manière de concevoir un bilan. Il faut en effet être bien mauvais comptable pour considérer que les dépenses de l'État pour l'enseignement compensent celles des parents pour les Pampers. *pi*

Médias

NOUS AVONS AUSSI nos prodiges sportifs. Interrogés par Jay Leno dans son «Tonight Show» sur la chaîne américaine NBC, Martina Hingis a répondu qu'elle avait gagné son premier tournoi de tennis avant sa naissance puisque sa mère était enceinte de six mois. Elle a eu sa première raquette à deux ans et a joué son premier match à quatre ans. Elle ne savait pas encore compter 1, 2, 3, 4... mais connaissait en revanche les comptes du tennis 15, 30...

LE DEUXIÈME CAHIER de *Reporters Sans Frontières-Suisse* (1992) était consacré aux enjeux de la concentration. Gil Baillod (*L'Impartial*) estimait que «tel le Phoenix, la presse régionale renaîtra toujours de ses cendres tant que le feu de la démocratie exigera de la nourrir.» *cfp*

Deux poids deux mesures, et une dose de cynisme

Par Jean-Pierre Tabin,
sociologue, professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne

Dans notre société, les inégalités se creusent. Les exclus vivent alors que les privilégiés ont des revenus indécents. État des dysfonctionnements.

TOUTE PERSONNE A des capacités, des compétences ou des talents. Chacun a aussi droit à ce qu'on le reconnaisse. Visiblement, cependant, ce droit est fort différent selon les individus, et cette différence tend à s'accroître. Il est des comparaisons qui s'imposent.

Quelques rappels

Un commentaire entendu à la Radio suisse romande en février, vantant l'entrée de Swisscom dans le marché, relevait un des effets bénéfiques de cette privatisation: donner au nouveau patron de l'entreprise un salaire équivalent à celui des managers européens, soit 800 000 fr. l'an (67 000 fr. par mois). On a pu lire un peu partout que le chef du Service cantonal des finances de l'État de Vaud quittait son poste, après deux ans de service. Son salaire n'était plus assez attrayant pour lui: il ne touchait, dit-on, pas plus de 230 000 fr. (19 000 fr. par mois?), salaire par ailleurs plafonné. Le directeur suppléant de La Poste, qui n'a jamais occupé son emploi, a reçu plus de 277 000 fr., soit sept mois de salaire, accompagnés d'une indemnité de départ (30 000 fr. par mois?).

En comparaison, 29% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de René Levy et al. sur la stratification sociale en Suisse (voir DP 1319) déclarent avoir un revenu mensuel inférieur à 3000 fr. Sur les 153 474 chômeurs ayant touché des indemnités de l'assurance chômage en janvier 1997, plus de 80% recevaient moins de 3600 fr. par mois (43 200 fr. l'an). Enfin, les normes de l'aide sociale publique (1998) indiquent au maximum 1165 fr. par mois, loyer et assurance maladie non compris, pour une personne seule (13 980 fr. l'an) et 2895 fr. pour un ménage de quatre personnes (34 740 fr. l'an). Le salaire annuel des

uns est donc équivalent (et encore...) au salaire mensuel des autres...

André Gorz fait remarquer que les quatorze administrateurs américains de la firme Nike ont, à eux seuls, un revenu annuel égal au salaire des 18 000 ouvrières philippines de la marque. Il relève en outre que, durant les années quatre-vingt, les bénéficiaires avant impôts des cinq cents plus grandes firmes américaines ont augmenté de 92% en moyenne, et qu'ils ont été empochés à raison de 61% (contre 22% en 1953) par les PDG de ces firmes. Le phénomène d'accumulation des richesses aux mains de quelques privilégiés est, selon lui, en train de s'accroître, un peu partout dans le monde. Et cette accumulation est sans commune mesure avec ce que gagnent la majorité des gens. Elle est même proprement inimaginable.

Le social est politique, pas technique

Paul De Grauwe, professeur d'économie à l'Université de Louvain et participant au forum de Davos, déclarait à *L'Hebdo* (5.2.98) que «le principal défi politique est donc de convaincre ceux qui ont un emploi qu'il est aussi dans leur intérêt à long terme d'être moins protégés.» N'est-ce pas là une définition parfaite de l'aliénation?

L'augmentation des bénéficiaires de certains en précarise d'autres. Elle n'est possible qu'en les exploitant, en les forçant au travail intermittent ou sur appel, au chômage, à l'invalidité... La production de la richesse nationale ne devrait pourtant pas profiter seulement à quelques-uns, comme les administrateurs du groupe de Martin Ebner. L'injustice est flagrante, choquante.

Elle impose de repenser totalement le système, pour imaginer une distribution des revenus qui corresponde non au volume du travail fourni, mais au volume de richesse socialement produite. Pour cela, un changement de perspective s'impose: la richesse produite n'est pas l'apanage de quelques-uns, mais elle doit être socialisée. Elle ne doit pas être seulement individualisée, car la «loi du marché» est loi du profit de quelques-uns, et de la précarisation, voire de l'exclusion des autres.

Une société qui ne prend pas ce fait en compte, qui permet de mettre à la retraite anticipée (et payée), à 57 ans, un haut fonctionnaire qui s'est surtout distingué en déclarant qu'un tiers de chômeurs étaient alcooliques, qu'un autre tiers étaient fainéants, et qui n'offre à ses chômeurs ni des conditions correctes de retraite anticipée, ni simplement des conditions de vie acceptables, est une société qui dysfonctionne complètement.

Il est grand temps d'entreprendre une vraie réflexion, qui ne se contente pas d'analyser de manière technique divers scénarios d'évolution de la sécurité sociale (comme le fait rapport IDA Fiso, voir DP 1326). Il faut remettre la pensée politique et l'homme au milieu de la société. Je ne vois guère, avec André Gorz et d'autres intellectuels comme lui, que le débat sur l'allocation universelle pour changer tout cela. Un revenu, pris sur la richesse produite, redistribué à tous, sans condition. À quand ce débat au sein des politiques? ■

André Gorz, *Misères du présent, richesse du possible*. Paris, Galilée, 1997.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Pierre Imhof (pi)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)
Forum: Jean-Pierre Tabin
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021 / 312 69 10
Télécopie: 021 / 312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Pauvreté vertueuse et attractivité séductrice

LE ROMANTISME A diffusé l'image d'une Suisse alpine, pure comme l'air des montagnes, pauvre, mais libre. Victor Hugo, dans *La Légende des siècles*, a ajouté quelques serpents célèbres à cet enrubannement.

«Telle est la Suisse, ayant l'honneur dans ses prés verts Et de son indigence éclairant l'univers.»

Cette indigence, depuis longtemps, a été reléguée par nos comptes nationaux, les bilans des banques et les bénéfices des multinationales. Mais persistait l'image de cantons alpins aux ressources modestes, vivant d'une agriculture exploitant des terrains abrupts grâce au soutien des subventions fédérales: la déclivité des terrains est en effet un des facteurs pondérés déterminant les subsides aux exploitations de montagne.

Ces petits cantons que l'on croit pauvres pratiquent pourtant tous une fiscalité particulièrement favorable en comparaison intercantonale. Zoug est toujours cité à ce titre. Il le mérite. Pour un indice suisse de 100 (impôt

cantonal, communal, ecclésiastique), il se situe globalement à 50. Mais il cache les autres cantons, terres d'indulgence. On y recense pourtant tous les cantons montagnards des premiers pactes. Pour un revenu de 150 000 francs, un célibataire paie en pour-cent de la moyenne suisse (chiffres 1996):

| | |
|--------------|------|
| Uri | 87,9 |
| Schwytz | 73,2 |
| Obwald | 84,6 |
| Nidwald | 68,4 |
| Zoug | 58,6 |
| Appenzell AR | 87,7 |
| Appenzell AI | 85,2 |

Parmi les grands cantons, seul Zurich se situe à un niveau comparable: 86,9. Tous les cantons romands sont, eux, nettement au-dessus de la barre. La corrélation entre la fiscalité favorable et les votes conservateurs et anti-européens des cantons de l'Urschweiz est évidente. Ils se diront plus vertueux. Mais ce n'est pas de pauvreté qu'ils font vertu. *ag*

REVUE DE PRESSE

Le temps de construire

LE CORRESPONDANT AUTRICHIEN de la *Neue Zürcher Zeitung* (12 mars 1998) présente les caractéristiques originales de la politique foncière suivie par le Land de Salzburg. Grâce à cette politique, on observe une offre suffisante de logements à des prix raisonnables.

Plus de logements disponibles et des loyers à la baisse. Cette performance, le Land de Salzburg la réalise grâce à une politique contractuelle de l'aménagement du territoire. Lorsque la demande de logements est forte, les propriétaires de terrains à bâtir n'ont aucune raison de se presser. Mieux vaut attendre que le prix du sol grimpe encore afin de réaliser un bénéfice plus substantiel. Face à cette attitude de temporisation, les autorités ont imaginé un stimulant: un terrain à bâtir non utilisé durant dix ans retourne en zone verte, sans dédommagement pour le propriétaire. La politique suivie repose

sur l'idée d'un échange équitable. La collectivité, en décrétant qu'une zone est constructible, confère un droit de bâtir en faveur des propriétaires. En contrepartie, ces derniers doivent s'engager à utiliser ce droit. Cet échange se réalise par le biais d'un véritable contrat. La ville de Salzburg, par exemple, connaît trois types de contrat. Le contrat de réalisation concerne les parcelles pour lesquelles existe un projet de construction et qui doit être immédiatement mis en œuvre. Le contrat de mobilisation engage le propriétaire à vendre son bien-fonds ou à le louer à un promoteur dans un délai de cinq ans; s'il ne respecte pas ce contrat, la ville peut faire valoir un droit d'achat à 75% de la valeur du terrain. Enfin, le contrat d'utilisation s'applique aux propriétaires désirant construire eux-mêmes; si le projet n'est pas réalisé, la parcelle est automatiquement reclassée en zone verte. *réd.*

À chaque canton son vin, et la viande séchée valaisanne pour tous

LE CENT DEUXIÈME conseiller fédéral a été fêté, comme il se doit, sitôt élu: une importante délégation valaisanne, autorités cantonales en tête, a pris les choses en main. Fendant et viande séchée ont surgi comme par miracle pour garnir des tables dans une organisation qui n'avait rien d'improvisé. Et les cartons d'invitation pour la fête devant se dérouler à Martigny une semaine plus tard, déjà imprimés et mis sous enveloppe, purent partir de Sion dans les minutes qui suivirent l'élection. Le gouvernement valaisan sait anticiper.

Mais qu'en était-il dans les autres cantons ayant un candidat? Vaudois et Neuchâtelois étaient aussi officiellement représentés à Berne en ce jour d'élection. Avaient-ils aussi prévu une collation? Certes oui, mais le niveau de préparation était moindre: prudents, ils avaient passé un accord avec le Valais pour que celui-ci leur revende la viande séchée au cas où Christiane Langenberger, ou Claude Frey, ou Gilles Petitpierre aurait été élu. Mais chaque canton avait, bien entendu, amené son propre vin. Quant aux Genevois, présents eux aussi, nous n'avons pu savoir s'ils avaient passé un sous-accord avec Neuchâtel stipulant qu'ils payaient la moitié de la collation si Gilles Petitpierre était élu.

C'est à ces détails que l'on mesure la vigueur de l'entente confédérale. *réd.*

ARRIVÉE TARDIVE

Varia

MERCREDI 11 MARS. Élection complémentaire au Conseil fédéral. Pour les deux premiers tours de scrutin, 245 bulletins sont distribués. On attend en vain des journalistes de la TV romande qu'ils nous donnent le nom de l'absent. Troisième tour: 246 bulletins distribués. Le Parlement est maintenant au complet. Toujours aucune remarque des commentateurs. Il faudra attendre le lendemain pour lire le nom du retardataire dans la *Basler Zeitung*: le libéral vaudois Charles Friderici. Pris dans un bouchon sur l'autoroute ou en train de récolter les dernières signatures à l'appui du référendum contre la taxe poids lourds? *jd*

Films engageants plutôt qu'engagés

Le cinéma français résiste honorablement aux machines américaines.

Des films à petits budgets rencontrent le succès public et critique. Les derniers chiffres publiés montrent que ceux-ci obtiennent les meilleurs résultats, en termes de rapport coût et recettes.

Ils exaltent un certain humanisme à la française, l'image d'une société communautaire et chaleureuse. Il n'en faut pas moins pour que les médias crient à la naissance d'un cinéma estampillé «cinéma citoyen».

Est-ce *La Haine* qui mit le feu aux poudres? Le film de Mathieu Kassowitz réveilla brutalement un cinéma français qui ronronnait doucement, en montrant les banlieues, le chômage, la violence et la drogue. Tout ça était un peu esthétisant, un peu clip pour MTV, le verlan était suffisamment incompréhensible pour que le citoyen lambda s'y sente étranger. La presse s'en empara, on parla d'exclusion, on parla de l'enfer des banlieues, et on étiqueta Kassowitz cinéaste engagé, à son corps défendant. Et comme le cinéma est un art totalement amnésique, on oublia de rappeler qu'il y eut Godard, il y a vingt ans dans *Deux ou trois choses que je sais d'elle*, où la belle Marina Vlady moulée dans son pull en acrylique contemplait l'horizon bouché depuis son balcon de grisaille.

Mais enfin une certaine qualité française était remise en cause, celle qui montrait la tribu des BC (bourgeois cool, à ne pas confondre avec BCBG), artistes, musiciens, philosophes, voire même marionnettistes, vivant on ne sait comment, dans des appartements de six pièces au centre de Paris, et discourant des heures entières de leurs dérivés de cœur, attablés aux terrasses de cafés à la mode.

Hors des microcosmes parisiens

Après le séisme de *La Haine*, après les images noires de l'exclusion sociale, une nouvelle tendance se dessine dans le cinéma français, en accord par ailleurs avec les majorités politiques du moment: le courant humanitaro-social. Chefs de file: Manuel Poirier, «jeune» cinéaste de 42 ans qui signe *Western*, mais aussi *Marion*, actuellement sur les écrans romands, et Robert Guédiguian réalisateur de *Marius et Jeannette*. Ils ont pour point commun de sortir des chemins battus et rebattus des microcosmes parisiens. Pour le Nord *Western*, récit de voyage de deux exilés errant dans les paysages bretons, pour le Sud *Marius et Jeannette*, histoire d'une petite communauté nichée au cœur d'un quartier marseillais. Le nouveau cinéma français raconte simplement des histoires pas simples. Difficulté de la migration, porte à porte en quête d'une identité plurielle pour l'un, chômage et exclusion sur fond communautaire pour l'autre.

Ces deux films, à petits budgets, avec des acteurs inconnus, auraient pu rester totalement ignorés du grand public et circuler uniquement de festivals en festivals indépendants. Pourquoi la recette a-t-elle marché? Parce que la représentation de l'exclusion sociale renvoie certes à une dure réalité, mais elle émeut; mieux, elle rend heureux. On rit de l'étrangeté et de la solitude des migrants perdus au fin fond de la Bretagne alors qu'elle devrait nous révolter; on s'amuse de la créinerie du parfait beauf français votant Front national parce qu'il est au chômage, alors qu'elle devrait nous inquiéter; on est séduit par le charme sensuel d'une quinquagénaire communiste, on s'attendrit d'une histoire d'amour entre une mère célibataire et un ex-alcoolique, gardien de chantier.

Un cinéma du bonheur, pétri de bonnes intentions

En réalité, l'exclusion, qu'elle soit raciale ou sociale, est circonscrite au lieu, l'extrême Nord, l'extrême Sud et aux personnages. Les deux migrants transportent dans leurs valises leur inadaptation au monde et dans *Marius et Jeannette*, les drames restent confinés à la petite cour intérieure dans laquelle les personnages vivent en communauté. L'image de l'exclusion et de la tragédie sociale rassure: elle n'est pas contagieuse, elle ne déborde pas.

Ce cinéma du bonheur, pétri de bonnes intentions, pédagogique - aimer son prochain quelle que soit la couleur de sa peau - est au fond extrêmement optimiste. Le Front national en France est en constante progression, les chômeurs en fin de droit restent dans une misère noire et pour autant qu'on sache, le Parti communiste ne séduit pas autant que la militante de *Marius et Jeannette*.

On ne peut pas ne pas aimer *Marius et Jeannette* ou *Western*; et c'est bien le problème. Les valeurs, les sentiments, les personnages qui traversent ces films sont engageants, mais pas engagés.

Restent cependant deux fables, d'une chaleureuse humanité, qui évitent le misérabilisme et la fatalité d'une classe ouvrière abandonnée à elle-même, contrainte de s'appuyer sur la force des liens communautaires. Des qualités trop rares au cinéma pour qu'on les boude.

gs